



Présents : J. DEHONDT, S GOHIER, J-P. REMINIAC, F SAULNIER, C. BEDU

Excusés : A. IRAN, C. MORIN, C. BIDON

J DEHONDT adresse un message de bienvenue à Cécile BEDU et Florian SAULNIER, nouveaux membres de la commission TE.

Rappel des objectifs de la réunion :

1. Définir les actions sur la transition écologique pour le budget 2023

A noter que certaines actions sont déjà prévues car inscrites dans le plan d'actions du Plan de Gestion de l'espace naturel sensible (ENS) de Chambiers.

Il est rappelé que dans un budget il y a toujours des actions non prévues, mais qu'il est nécessaire d'être le plus précis possible avec des lignes dédiées.

NB : les actions présentées n'ont pas toutes été chiffrées à ce stade.

2. Présenter le projet de convention sur les étangs de Chambiers

1. Actions sur la transition écologique pour le budget 2023 :

- Programme de travaux 2023 proposés de l'ONF :

L'ONF en tant que gestionnaire de la partie communale de la forêt de Chambiers fait chaque année des propositions de travaux pour 2023.

Précisions techniques sur les points présentés :

- Bâtonnage : J. DEHONDT explique qu'il s'agit d'une technique qui permet de limiter le développement de la fougère aigle qui concurrence les jeunes plants, de manière manuelle, en partenariat avec Solipass.
- Dépressage : équivalent d'un éclaircissage, suppression de jeunes plants sur des parcelles en régénération naturelle au peuplement dense, pour favoriser la croissance des jeunes plants de résineux, tout en priorisant la croissance de feuillus.

J. DEHONDT indique qu'une plantation de chênes verts et chênes chevelus aura lieu début 2023, il sera possible d'y impliquer les élus et habitants de manière participative.

- Plan d'actions du Plan de Gestion de l'ENS de Chambiers :
 - Engager des travaux de réouverture des rives par suppression de la végétation ligneuse sur des zones prédéfinies :

C. BEDU émet un avis défavorable à la proposition d'abattre les saules car ils permettent d'éviter l'assèchement de l'étang de Chambiers. Il est demandé à quelles espèces profiteraient ces travaux ?

J. DEHONDT indique que cette proposition est issue d'un expert naturaliste.



F. SAULNIER s'interroge sur les quantités d'eau puisées par les arbres en comparaison au maintien de zone humide qu'ils permettent.

Il s'agira de questionner la LPO et le Département sur le sujet

Il a été précisé que l'action cible les habitats d'invertébrés (notamment libélules) et les canards nicheurs, seulement sur quelques mètres en secteur ensoleillé. Il s'agit aussi de maîtriser la progression du saule et d'éviter l'assèchement accru de l'étang.

- Identifier les arbres à potentiel d'accueil espèces cavernicoles :

F. SAULNIER demande quel est l'intérêt de l'action ? connaître ou protéger ?

J. DEHONDT explique que l'objectif est de protéger les espèces présentes sur le site et de créer des zones de quiétudes pour qu'elles disposent d'habitats pérennes.

- Aménagement du parking de l'ENS de Chambiers - toilettes sèches :

C. BEDU explique que cela nécessite du travail des services techniques.

J. DEHONDT précise qu'un système nécessitant peu de travail d'agent existe (système avec tapis roulant). L'installation de toilettes permettra de plus aux personnes de genre féminin d'aller aux toilettes facilement.

La question de l'électrification de la zone sera à étudier si besoin.

- ASVP/garde champêtre :

S. GOHIER indique qu'il y a 2 ans le sujet de la vidéo surveillance était à l'ordre du jour. Il a été alors priorisé la question de la prévention dans un premier temps.

J. DEHONDT explique que du fait de l'aspect naturel de la commune, il serait intéressant de disposer d'un garde champêtre, qui aurait davantage une sensibilité écologique.

S. GOHIER précise que la décision n'a pas encore été prise par l'équipe municipale.

- Bords de Loir :

Une balade a été réalisée et a montré un fort intérêt des habitants durtalois pour la préservation et la valorisation de l'espace.

- Accès piéton bords de Loir :

Aussi, des bénévoles du CODEV du Pays Fléchois ont été accueillis en Mairie car ils souhaitent réaliser des sentiers nature en bords de Loir, depuis le département de la Sarthe.

Un repérage est en cours par ces bénévoles pour identifier les zones de blocages et travailler avec les propriétaires.

- Potentiel énergétique du Loir :

J-P. REMINIAC repose la question du potentiel hydraulique du Loir.

J. DEHONDT explique qu'il s'agit d'abord de constituer un collectif citoyen sur le sujet, la mairie questionnera la faisabilité juridique avec le Département avant de travailler sur le plan technique avec le Siéml notamment.



J-P. REMINIAC explique que des générateurs existaient sur le Loir et produisaient de l'énergie pour le territoire.

J. DEHONDT explique qu'il s'agirait de s'appuyer sur le bâti existant.

J-P. REMINIAC explique que trois sites sont possibles : ancien moulin, Gouis et Chalou, avec des puissances potentielles importantes.

J. DEHONDT insiste sur la volonté politique de la commune et de la CCALS d'avoir une gouvernance locale sur le volet énergie renouvelable.

- Constitution d'un collectif citoyen sur l'énergie :

Il s'agit en 2023 de construire un collectif citoyen en amont de la création d'énergies renouvelables.

J. DEHONDT explique que C. MORIN membre de la commission transition écologique absent ce soir est intéressé par ce projet.

- Groupe scolaire :

J-P. REMINIAC regrette que le document de l'audit ait été conservé malgré ses remarques en amont de la dernière commission.

J. DEHONDT explique que le document a été accepté tel quel par le Siéml et que des études complémentaires seront réalisées afin de tenir compte de l'environnement du site.

J-P. REMINIAC repointe des surfaces mentionnées en euros ou encore une erreur sur du renouvellement d'air. J-P. REMINIAC se propose de nouveau comme personne ressource experte sur ces dossiers.

J. DEHONDT souhaite s'appuyer sur le bâtiment existant et le rénover, en y ajoutant une dimension production d'énergies renouvelables après la conclusion positive de l'étude d'opportunité photovoltaïque réalisée par le Siéml.

- Mobilité :

Les éléments de l'ancien budget ont été repris, en l'attente du document de la CCALS, le Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), qui fixe des objectifs sur le territoire avec une priorisation des actions, pour se baser dessus. Pour le moment le Plan priorise les pistes cyclables pour les trajets du quotidien (avec prise en charge importante par le Département en dehors de la ceinture urbaine).

Un travail sera aussi mené sur les mobilités solaires et les aires de covoiturage (au niveau du tiers lieu par exemple), avec la CCALS.

F. SAULNIER déplore que le Département ne soit pas suffisamment sensible aux pistes cyclables car des réseaux routiers sont créés sans intégrer des pistes.

J. DEHONDT explique qu'avec la nouvelle équipe il a y un changement avec notamment la constitution d'un schéma départemental liaisons douces.

J. DEHONDT précise qu'une priorité a été donnée sur l'axe Durtal-Corzé, avec réalisation sous 5 ans.

En 2023 une priorisation à l'échelle de Durtal sera réalisée en se basant sur le PDMS.



- Déchets :

Il est rappelé qu'il s'agit d'une compétence communautaire déléguée à 3RD'Anjou qui a fusionné sur une échelle importante.

- Biodéchets :

La question des biodéchets sera rendue prioritaire du fait de la réglementation qui obligera une solution de séparation des biodéchets début 2024.

3RD'Anjou va potentiellement réaliser des expérimentations l'année prochaine, auquel cas la ville de Durtal se portera volontaire pour être pilote.

J-P. REMINIAC demande quel type d'expérimentation est imaginé.

J. DEHONDT explique qu'il existe par exemple un système avec points d'apports volontaires pour que les habitants puissent mettre leurs déchets organiques, récupérés ensuite par vélo cargo à assistance électrique jusqu'à un appareil avec vis sans fin qui réalise un pré-compostage. Il serait alors possible de composter les déchets organiques y compris animaux, apportant également une solution pour les habitants en centre bourg ne pouvant disposer d'un composteur individuel.

F. SAULNIER indique que ce processus fonctionne bien avec les écoles et les entreprises, cela nécessite néanmoins un temps avant sa mise en place.

J-P. REMINIAC interroge l'accessibilité pour les personnes âgées et en situation de handicap ?

J. DEHONDT explique que ce sera la même chose que pour les autres types de déchets. Aussi, cela diminuera le poids des ordures ménagères.

J. DEHONDT précise que le collège ainsi que l'EPHAD avancent chacun de leur côté sur une solution de collecte des biodéchets.

- Ressourcerie :

Une ligne budgétaire a été rajoutée afin d'envisager le soutien d'un porteur de projet d'une ressourcerie.

F. SAULNIER, porteur de projet présent à cette commission, indique qu'il posera sans doute sa démission dans les jours à venir pour s'investir pleinement dans ce projet. Il ajoute que le cahier des charges de l'étude de faisabilité est en cours de finalisation et sera présenté à l'IRESA les jours suivant la réunion. Si avis positif, il sera présenté à 3RD'Anjou, à la CCALS et à la mairie de Durtal dans la foulée.

NB : une réunion est désormais prévue début février avec F. SAULNIER, la mairie de Durtal, 3RD'Anjou, la CCALS et Solipass.

J. DEHONDT ajoute que la commune appuiera politiquement pour la concrétisation de projet.

- Sensibilisation des scolaires :

S. GOHIER ajoute être ravie du retour positif de l'équipe enseignante.

C. BEDU demande si les projets concernent uniquement l'école publique ?



J. DEHONDT confirme qu'en effet seule l'école publique est concernée.

J. DEHONDT ajoute que l'école privée a demandé une étude par le Siéml sur le potentiel photovoltaïque de sa toiture, que le Siéml ne peut réaliser sur ce type d'établissement.

Demande sera faite qu'il soit possible pour l'école privée de demander subvention exceptionnelle pour l'étude avec devis associé.

C. BEDU demande ce que signifie Moby ?

Il est précisé qu'il s'agit d'un projet dont le but est de développer l'éco mobilité scolaire, par de réaliser un état des lieux de la mobilité à l'école, pour ensuite créer un plan d'actions, en lien avec un comité incluant différentes parties prenantes.

- Atelier fresque du climat :

S. GOHIER précise que l'atelier a été intégré au budget citoyenneté, orienté pour les plus jeunes.

- Adhésion réseau GRAINE Pays de la Loire :

Le GRAINE Pays de la Loire est le réseau régional d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté vers un développement durable. Il met en relation des personnes et des structures impliquées dans cette thématique et contribue à son développement. L'adhésion permettra par exemple de disposer de supports de sensibilisation pour des animations.

- Energies / bâtiments :
 - Formation ECHOBAT agents :

A destination du directeur des services techniques mais aussi de l'agent chargée de l'urbanisme et marchés publics pour l'inscrire dans les cahiers des charges des marchés publics.

- Changement offre électricité

Aller vers une offre intégrale énergie renouvelable.

- Plan d'urgence du Siéml- actions régulation / programmation :

L. LORET considère que les montants sont peu élevés.

J. DEHONDT ajoute que les frais seront amortis en un an.

J-P. REMINIAC demande si la programmation est gérée par la commune ?

J. DEHONDT précise qu'un agent le gère actuellement, pour le groupe scolaire et Camille Claudel.

Il est précisé qu'un besoin de formation sur ces outils est nécessaire et demandée par certains agents.

- Groupe scolaire :

Des études complémentaires pour étudier l'impact de brise solaire et de la végétalisation sur la température sont possibles.

J-P. REMINIAC demande à ce qu'une étude globale sur un réseau de chaleur soit réalisée.

J. DEHONDT indique que cette étude est prévue avec le Siéml.



J-P. REMINIAC indique que la chaudière mise en place au collège pourrait être utilisée pour plusieurs bâtiments de la zone et indique de nouveau un intérêt important pour cette étude.

- PAAT

Enjeu de communication grand public, sur ce qui a été réalisé et sur les actions à venir, par exemple à l'occasion du comice agricole qui se déroulera le 3 septembre à Durtal.

S. GOHIER précise qu'une ligne est à rajouter pour le comice agricole.

- Accompagnement PAAT :

Une proposition d'accompagnement au-delà des missions déjà contractualisées a été réalisée comme soutien global au projet ainsi que sur le volet gouvernance.

Proposition validée par la commission transition écologique.

- Etude site agricole :

Des évaluations, notamment sur le site horticole du Val d'Argance auront lieu : étude financière, potentiel agronomique, présence de produits phytosanitaires, métaux lourds, notamment avec la Chambre d'agriculture et le Bureau Horticole régional.

Des problématiques pré-identifiées sur l'eau.

Différents scénarios sont envisageables par la suite concernant le site.

La commission transition écologique valide la conduite de cette étude.

- Accompagnement restauration collective :

Suivi à réaliser, formation aux équipes cuisine, dans le prolongement du changement du cahier des charges qui a été établi.

- Dispositif « Les communes sèment en bio » :

Convention déjà signée pour 3 ans, sera orienté vers l'installation-transmission car le sujet est prioritaire.



- Projet de convention de gestion et de location des étangs de Chambiers :

Depuis le 12 octobre 2022, la convention est arrivée à son terme.

L'objectif est notamment d'avoir une présence plus importante de la commune dans la gouvernance du site, spécifiquement via la commission mixte, mais aussi de préserver et valoriser le site.

Ainsi, des zones de quiétudes sont définies pour préserver les odonates, batraciens, etc. Des signalisations seront à poser en conséquence, avec des accès limités sur une partie de l'étang, à la fois pour les pêcheurs et les promeneurs.

L. LORET demande quel type de poisson sera présent sur site ?

J. DEHONDT explique que le black bass restera sur le site, une présence de carnassier permet un certain équilibre du milieu.

La convention sera proposée au prochain conseil municipal.

La convention sera envoyée en plus du CR de la réunion par mail.

J-P. REMINIAC demande ce qu'il en est du droit de pêche notamment sur les cours d'eau ?

Sur le Loir ce sont des conventions entre la Fédération de pêche et le Département.

J-P REMINIAC pose la même question pour l'Argance ?

J. DEHONDT explique que l'entente Argance gère la question sur ce cours d'eau.

Sans autre question, la séance est close à 20h25.